

Séance publique du 13 novembre 2006

Délibération n° 2006-3705

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Saint Fons

objet : **Quartier de l'Arsenal - Aménagement des espaces extérieurs Axiade Rhône-Alpes - Troisième tranche des travaux - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du contrat de ville de Saint Fons, le quartier de l'Arsenal fait l'objet d'une restructuration urbaine globale comprenant, notamment, la réhabilitation de la résidence Zola par Axiade Rhône-Alpes (470 logements) ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs de cette résidence sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

L'aménagement des espaces extérieurs consiste en :

- la création d'une voie de desserte interne au quartier,
- la création d'un cheminement majeur est-ouest de liaison entre les résidences,
- la création de trois îlots résidentiels : 43 à 49 Zola, 51 à 53 Zola, 55 à 61 Zola et l'aménagement des espaces de proximité,
- la réorganisation du stationnement privé et public,
- la création d'espaces publics : place publique, terrain de sports,
- la création de jardins familiaux.

Cette opération se décompose en trois tranches opérationnelles qui seront réalisées dans le cadre d'un mandat confié à l'Opac du Rhône après mise en concurrence.

La maîtrise d'œuvre a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme pour un montant de 240 147 € par délibération du Conseil en date du 18 mars 2002.

La première tranche de travaux (tranche ferme correspondant à l'îlot 43-49 Zola) a été approuvée le 20 octobre 2003 par le conseil de Communauté et une autorisation de programme a été individualisée pour un montant de 1 584 937 € en dépenses (rémunération du mandataire incluse) et de 1 156 347 € en recettes.

La deuxième tranche de travaux (tranche conditionnelle 1 correspondant à l'îlot 51 à 53 Zola) a été approuvée le 23 janvier 2006 par le conseil de Communauté et une autorisation de programme a été individualisée pour un montant de 2 220 062 € en dépenses et de 980 732 € en recettes.

Il s'agit, aujourd'hui, de lancer la troisième et dernière tranche de travaux (correspondant à la tranche conditionnelle 2 de l'îlot 55 à 61 Zola,) pour un coût prévisionnel d'opération estimé à 2 018 393 € HT, soit 2 414 000 € TTC.

Cette troisième tranche de travaux pourrait faire l'objet de subventions de l'Agence nationale pour le renouvellement urbain (Anru) et la Région selon le plan de financement suivant :

- Anru	462 850 €
- Région	300 000 €
- Communauté urbaine	1 651 150 €

Au regard de la convention de mandat signée avec l'Opac du Rhône, l'affermissement de la troisième phase (correspondant à la tranche conditionnelle 2) sera traité dans le cadre d'un ordre de service.

Afin d'assurer la réalisation de la troisième tranche des travaux, il y a lieu de prévoir aujourd'hui un complément du marché de maîtrise d'œuvre qui s'élèverait à 100 004 € TTC.

Il est donc proposé deux compléments d'autorisation de programme :

- 2 414 000 € pour la réalisation de la troisième tranche de travaux,
- 100 004 € pour la maîtrise d'œuvre.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 9 octobre 2006 et du Bureau le 23 octobre 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le lancement de la troisième tranche de travaux du programme d'aménagement des espaces extérieurs Axiade Rhône-Alpes dans le quartier de l'Arsenal à Saint Fons, dite tranche conditionnelle 2, pour un coût global prévisionnel de 2 414 000 € TTC avec le plan de financement suivant :

. l'Agence nationale pour le renouvellement urbain (Anru)	462 850 €
. la Région	300 000 €
. la Communauté urbaine	1 651 150 €

b) - le complément du marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 100 004 € TTC.

2° - Autorise monsieur le président à solliciter les subventions auprès de l'Agence nationale pour le renouvellement urbain et auprès de la Région.

3° - L'opération Saint Fons : quartier de l'Arsenal-espaces extérieurs Axiade 3° tranche, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale habitat et politique de la ville, pour un montant de 2 414 000 € en dépenses et de 762 850 € en recettes, selon l'échéancier suivant :

- pour les dépenses :

- . 809 334 € en 2007
- . 1 604 666 € en 2008

- pour les recettes :

- . 400 000 € en 2008
- . 362 850 € en 2009

4° - L'autorisation de programme, individualisée le 18 mars 2002 pour l'opération n° 57 -Saint Fons : quartier de l'Arsenal- pour le financement de la maîtrise d'œuvre sur l'ensemble du programme, est complétée pour un montant de 100 004 € en dépenses selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 2 000 € en 2006
- 98 004 € en 2007

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,